

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE A L'ACTUALISATION DES INDEMNITÉS DE REMISE EN ÉTAT ET DES PRESTATIONS ANNEXES EN HÉBERGEMENT

Délibération n°CA-20250709-2.2 du mercredi 9 juillet 2025

- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** l'arrêté rectoral du 28 avril 2025 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 12 mars 2024
- VU** les articles 4.3 et 6.2 des Décisions Unilatérales d'Admission en résidences universitaires gérées par les Centres Régionaux des œuvres Universitaires et Scolaires

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Madame Frédérique FOREST, directrice adjointe du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mercredi 9 juillet 2025 est annexée à la présente délibération.

Article unique

Le conseil d'administration approuve les indemnités de remise en état de logements applicables aux résidents ainsi que la fixation de tarifs de prestations accessoires, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le détail de ces indemnités et tarifs sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris, le mercredi 9 juillet 2025

La Rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,
Présidente du conseil d'administration du Crous de Paris,



Julie BENETTI

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20250709-2.2

Composition de la séance

La composition du conseil d'administration du mercredi 9 juillet 2025 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	15
Nombre de procurations	07
Total des voix	22

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	00
Ne prennent pas part au vote	00
Nombre de voix pour	22